

COMMUNE  
DE  
SOULTZ-LES-BAINS



Tel : 03-88-38-10-24  
Fax : 03-88-38-06-87

BULLETIN  
D'INFORMATIONS  
COMMUNALES N° 270

JUILLET 2013

**COMMEMORATION DE LA FETE NATIONALE**

La commémoration de la fête nationale se déroulera le **Samedi 13 juillet à 20h 30 sur le Parvis de l'Eglise.**



Après le discours officiel du Maire Guy SCHMITT et le dépôt d'une gerbe aux Monuments aux Morts en mémoire des hommes et des femmes qui ont sacrifié leur vie pour la liberté, un cortège, à la lumière des flambeaux et des lampions traversera les rues du village pour rejoindre la salle polyvalente

Les pompiers procéderont à la traditionnelle **distribution des brioches** aux enfants du village.

Toute la population est conviée à prendre **le verre de l'amitié.**

La soirée se poursuivra dans la bonne humeur avec de la bonne musique d'ambiance et dansante.

Tartes flambées, boissons de toutes sortes seront servies par l'Association Agréée de Pêche et de Pisciculture.



## ROCK OPERA à MOLSHEIM

C'est en 1973 que se monte le rock opéra *la Révolution française* au Palais des sports à Paris. Cette fresque historique dépeint les moments forts de la Révolution, de l'ouverture des Etats généraux le 5 mai 1789 à Versailles jusqu'à la Terreur et la chute de Robespierre le 27 juillet 1794.

**La Ville de Molsheim vous invite à revivre cet épisode tragique le 14 juillet à 18 h 45 sur la place du Marché.**

“En 1973, le 33 tours du rock-opéra *la Révolution française* tourne en boucle chez moi”, se souvient Chantal JEANPERT. Pour l'adjointe en charge des affaires scolaires et sociales, c'est décidé, à défaut de pouvoir monter à la capitale elle montera un jour, sur scène, sa Révolution française. Après des années de tergiversations, le spectacle prend enfin forme. Les jeunes recrues du Service Animation Jeunes en veulent, les groupes musicaux en orbite autour du SAJ affirment haut et fort leur goût pour le rock. C'est l'occasion rêvée, assure l'adjointe qui s'improvise metteur en scène pour la circonstance. Déjà la date du 26 Messidor de l'an 219 de la République - soit le 14 juillet 2011- est retenue. Le compte à rebours est lancé en septembre 2010.

Il faut réunir des figurants, monter une scène, trouver des costumes et des décors. Et même si Donald Caldwell et Roger Hart, les icônes d'Au théâtre ce soir ont déclaré forfait, les Molshémiens sont pleins de ressource et les petites mains s'affairent. Autour de Dominique, la chef costumière, Christian, Monsieur décor, le grenier d'Olivier, les services techniques de la Ville de Molsheim, Blandine et ses choristes, les pensionnaires du Foyer du Moulinet bien d'autres encore, le siège de la place du Marché s'organise...

Mais déjà le tocsin sonne et appelle les sans-culottes à la mobilisation, à l'insurrection. Des odeurs de poudre et de sang se mêlent aux cris de la foule. Les cocardes et les bonnets phrygiens déferlent sur la place. Les quelque 25 acteurs d'un jour, tous dans la fleur de l'âge comme les révolutionnaires d'alors, s'apprêtent à livrer un âpre combat et sans prétention aucune, les voilà qui réécrivent à leur manière une page de l'Histoire. Aidés par les choristes qui entonnent les chants révolutionnaires et les jeunes invités du centre de loisirs sans hébergement qui affichent force et détermination. La révolte gronde et l'issue de la bataille est proche...

**Rendez-vous le 14 juillet à 18 h 45 sur la place du Marché. Un cortège s'ébranlera à l'issue du spectacle pour emmener tous les révolutionnaires au Holtzplatz (Rue de Sports) et finir la soirée en apothéose autour d'un grand banquet républicain et devant un magnifique feu d'artifice.**

Charles Gauthier et Isabelle de Montmorency s'aiment. Il est fils de boutiquiers, député du Tiers-Etat et défendra la Révolution avec Enthousiasme.

Elle appartient à la Noblesse, suivra la famille Royale dans son exil puis reviendra vers Charles, emprisonné sous la Terreur et peut-être (mais l'histoire ne le dit pas) mourra-t-elle avec lui.

C'est un amour tout en larmes et en tendresse qui s'inscrit en filigrane dans cette fresque impitoyable et grandiose qui va des Etats-Généraux de 1789 jusqu'à la Terreur et la Contre-Terreur de 1794. Qu'il s'agisse de l'ouverture des Etats-Généraux, de la prise de la Bastille, de la Déclaration des Droits de l'Homme dont le texte intégral se déroule sur une musique d'une beauté qui confine à la Noblesse (Eh Oui!) que l'on entend sur une merveilleuse orchestration Marie-Antoinette saluer la dernière étoile de son dernier matin ("Ils m'emmèneront par la ville dans un chariot de bois") ou Isabelle de Montmorency cherchant l'homme qu'elle aime dans la foule des Révolutionnaires sans bien comprendre le sens de son combat, les mots sont "justes", toujours authentiques dans les moments où seule l'Histoire parle.



Les émotions, les sentiments, les colères, les joies, les idées même nous parviennent, non pas comme imaginés ni même retrouvés, mais comme véritablement "vécus".

Et c'est là le miracle de l'œuvre qui nous est présentée aujourd'hui : l'identification de ses auteurs dont ils parlent.

En 1789, Robespierre avait 31 ans, Danton 30, Saint-Just 22, Bonaparte 20. C'est l'âge moyen de l'équipe qui nous offre cette "REVOLUTION FRANCAISE", Rock-Opéra au carrefour des grandes traditions musicales et de la pop-music.

Avec respect, avec humour, (La rencontre de Bonaparte et de Madame Sans-Gêne, Celle de Marat et de Charlotte Corday) avec passion, avec beaucoup de talent surtout, les "citoyens" responsables de cette œuvre nous font cadeau de notre propre Histoire.



## COLLECTE DE PAPIERS / PLASTIQUES



La prochaine collecte des **vieux papiers** et des **plastiques** recyclables aura lieu :

**Le Lundi 22 juillet 2013**  
**dès 4 heures du matin**

Les objets en **plastique** doivent être mis dans les sacs plastique translucides jaunes distribués par le Select'om. Le papier doit être stocké dans les poubelles bleues. En cas de besoin supplémentaire en sacs, la mairie en met à votre disposition.

Pensez à sortir le papier et les plastiques la veille au soir et à les déposer dans un **endroit bien visible**.



Des points de collectes spécifiques sont aménagés pour les riverains de la Rue de Molsheim (chantier RD422) et des rues attenantes.

## INFOS GENDARMERIE : OPERATION TRANQUILLITE VACANCES

Si vous vous absentez pendant les mois de juillet ou août, les services de police ou de gendarmerie peuvent, à votre demande, surveiller votre domicile ou votre commerce au cours de leurs patrouilles quotidiennes.

Avant votre départ, inscrivez-vous auprès de votre commissariat de police ou de votre brigade de gendarmerie.



### INFO PREFECTURE

- *PIECES D'IDENTITES*

*Renouvellement de carte d'identité ou de passeport n'attendez pas l'été !*

A l'approche des examens de fin d'année scolaire et des vacances, vous serez nombreux à vouloir faire renouveler votre carte d'identité ou votre passeport. Pour éviter que l'afflux de demandes n'entraîne des délais d'attente incompatibles avec vos dates d'examens ou de voyages, le ministère de l'intérieur vous incite à prendre dès à présent vos dispositions :

- en vérifiant les dates d'expiration de votre carte d'identité et de votre passeport ;
- en les faisant renouveler dès maintenant, si nécessaire :
  - à la mairie de Soultz-les-Bains pour une demande de carte nationale d'identité
  - la Mairie de Molsheim pour une demande de passeport.

**Les délais d'obtention sont de 8 semaines actuellement.**

## CONGES DE LA BIBLIOTHEQUE



Les horaires d'été de la Bibliothèque sont les suivants :

Du 1<sup>er</sup> Juillet au 1<sup>er</sup> août 2013  
Mardi de 17h00 à 19h00  
Samedi de 10h00 à 12h00

Fermeture de la Bibliothèque : du 1<sup>er</sup> au 15 Août 2013

## PLAN CANICULE



La loi du 30 juin 2004 « solidarité pour l'autonomie des personnes âgées » porte obligation aux communes de créer un registre des personnes âgées de 65 ans et plus ainsi que des personnes handicapées, pour faciliter l'intervention des services sociaux et sanitaires en cas de déclenchement par M. le Préfet du plan d'urgence dit « plan canicule ».

Toute personne désirant cette intervention peut demander son inscription sur ce registre en contactant la Mairie (Stéphane SCHAAL au 03 88 38 10 24). Un tiers peut également demander l'inscription d'un de ses proches.

Les personnes déjà inscrites sur ce registre veilleront à nous signaler tout changement dans les informations fournies.

## NOUVEAU SENTIER DU FORT DE MUTZIG

L'Office de Tourisme de la Région de Molsheim-Mutzig, l'Association du Fort de Mutzig et le Club Vosgien de Molsheim-Mutzig ont travaillé ensemble sur la création d'un sentier d'interprétation du Fort de Mutzig avec comme objectif la valorisation du patrimoine de mémoire du territoire tout en mêlant découverte de la nature et histoire de l'Alsace.

Le circuit à thème «sur les traces d'un géant...», initialement prévu pour les randonneurs, peut-être également fait en VTT et grâce à son départ à partir de la gare de Mutzig, les visiteurs peuvent arriver en train directement depuis Strasbourg ou de la Vallée de la Bruche. Depuis la mi-mai, le sentier balisé est ouvert au public. Un tracé du circuit est disponible à l'Office de Tourisme Région de Molsheim-Mutzig.



## RANDONNEE DANS L'HISTOIRE DES CASEMATES



L'Office de Tourisme de la Région Molsheim-Mutzig propose des visites commentées gratuites, à savoir sur Soultz-les-Bains :

Randonnée dans l'Histoire des Casemates - Les mardis à 14 h 30

Le Sentier des Casemates chemine par vignoble et forêt, tantôt sur la crête et tantôt dans le vallon de Soultz - les - Bains. Durant 3 heures, au long de 6 à 7,5 km de parcours (dénivelé 150 m), vous découvrirez des vestiges de la première guerre mondiale.

**Départ** : depuis l'école, 8 rue du fort

**Inscriptions** : auprès de l'Office de Tourisme.



## LA FONDATION DU PATRIMOINE

La Fondation du Patrimoine, grâce à son label, permet à un propriétaire privé détenteur d'un bien immobilier présentant un intérêt patrimonial et non protégé au titre des monuments historiques, de bénéficier de déductions fiscales pour des travaux de sauvegarde ou de restauration.



**La Fondation du Patrimoine est le seul organisme habilité par le Ministère des Finances à octroyer un label ouvrant droit à déduction fiscale.**

### *Qui est susceptible d'obtenir le label ?*

- Un propriétaire privé, personne physique, assujetti à l'impôt sur le revenu ;
- Une société translucide (de type SCI, SNC, GFR, GFA...) à caractère familial;
- Une copropriété constituée avant le 1er janvier 2009. Pour celles constituées après cette date, un agrément du Ministre des Finances est nécessaire.

Le propriétaire doit s'engager à conserver son bien pendant 15 ans à compter de son acquisition.

### *Sur quels types d'immeubles ?*

Les immeubles concernés doivent avoir au moins une façade principale visible de la voie publique.

- Les immeubles non habitables constituant le petit patrimoine de proximité, situés en zone rurale et urbaine (pigeonniers, lavoirs, fours à pain, moulins...);
- Les immeubles habitables ou non habitables les plus caractéristiques du patrimoine rural (fermettes, granges, maisons de village, petits manoirs ruraux,...). Par définition, ces immeubles se situent principalement en zone rurale. Toutefois, des immeubles de cette nature qui, compte-tenu de l'évolution des agglomérations se situeraient désormais en zone urbaine, peuvent bénéficier du label ;
- Les immeubles habitables et non habitables situés dans les "Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager" (ZPPAUP).

### *Pour quels types de travaux ?*

Des travaux de qualité afférents au clos et au couvert du bâtiment (toiture, charpente, façade, huisseries...), et :

- ayant reçu l'avis favorable de l'Architecte des Bâtiments de France ;
- ayant pour but de sauvegarder les caractéristiques d'origine de l'édifice.

**NB :** des travaux ne rentrant pas dans ces catégories peuvent être réalisés, mais ne sont pas éligibles au label.

Dans le cas d'immeubles non habitables, certains travaux intérieurs pourront être admis en déduction si les propriétaires s'engagent à les ouvrir au public (il pourra s'agir par exemple du mécanisme intérieur d'un moulin, ou de fresques dans une chapelle).

### ► Vous êtes imposable : label ouvrant droit à déductibilité fiscale et subvention

Grâce au label de la Fondation du Patrimoine, les propriétaires peuvent déduire :

- de leur revenu global, si l'immeuble ne produit pas de recettes :
  - 50% du montant TTC des travaux de restauration
  - 100% du montant TTC des travaux de restauration lorsque ceux-ci ont obtenu au moins 20% de subventions publiques et de la Fondation du Patrimoine.
- de leurs revenus fonciers, lorsque l'immeuble est donné en location :

100% du montant TTC des travaux, avec report du déficit éventuel sur le revenu global sans application du seuil de 10700€, pendant les 5 ans de validité du label.

De plus, la Fondation octroie aux propriétaires une subvention d'1% du montant des travaux labélisés.

### ► Vous êtes non imposable : label ouvrant droit à subvention

La Fondation du Patrimoine peut attribuer à un propriétaire non imposable, ou acquittant un impôt sur le revenu inférieur à 1300€, un label sans incidence fiscale sous forme d'une subvention, lui permettant de réaliser des travaux de qualité

**Attention : Les travaux ne doivent pas commencer avant obtention du label.**

## Contacts :

Marion Adolph-François  
Chargée de mission  
Tél : 03.88.22.32.15  
Port : 06.82.96.00.15  
Fax : 03.88.22.24.97  
9, place Kléber  
67 000 Strasbourg

Céline Heguenauer  
Chargée de mission  
Tél : 03.88.22.32.15  
Fax : 03.88.22.24.97  
9 place Kléber  
67000 Strasbourg

## LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES

Nom / Prénom	Adresse	Téléphone
BURKHARDT Marie-Paule	1, rue des Saules	03.88.04.93.16
COQUELET Aurélie	2, rue de Strasbourg	06.83.78.13.42
DE SOUSA Virginie	12, rue de la République	09.50.43.67.00
DIEDERICHS Raymonde	16, rue de Saverne	03.88.38.66.41
GARNIER Véronique	6, rue de la République	03.88.04.92.98
GENTES Annette	4, Place Charles de Gaulle	03.88.38.70.02
GODENIR Marianne	32, rue du Fort	03.69.06.27.30
HECKER Marlyse	30, rue du Fort	03.88.38.34.37
MEYER Gabrielle	9, rue St Amand	06.71.61.11.59
OTT Sylvie	20, rue du Fort	03.88.38.58.20
PAQUOT Marie France	39, rue de Molsheim	03.88.38.38.57
REMOND Sylvie	1, rue de la Paix	03.88.38.36.94
RODRIGUES Marina	14, rue de Marker	06.32.40.74.37
VELTEN Géraldine	22A, rue du Fort	03.88.47.80.44



## RECENSEMENT 2014



Le recensement de la population a pour objectifs le dénombrement des logements et de la population résidant en France et la connaissance de leurs principales caractéristiques : sexe, âge, activité, professions exercées, caractéristiques des ménages, taille et type de logement, modes de transport, déplacements quotidiens.

Institué en 1801, le recensement s'est déroulé tous les 5 ans jusqu'en 1936. De 1946 à 1999, les intervalles intercensitaires ont varié de 6 à 9 ans. Les informations recueillies intéressent les collectivités territoriales, les services de l'État mais aussi les entreprises, sociologues, urbanistes,...

Elles sont une aide pour définir :

- au niveau national les politiques sociales et les infrastructures à mettre en place ;
- au niveau local les politiques urbaines, de transport, de logement, d'équipements culturels et sportifs, les infrastructures scolaires et la mise en place de structures d'accueil pour les jeunes enfants et les personnes âgées.

Pour les acteurs privés, le recensement sert aux projets d'implantation d'entreprises ou de commerces et services.

La loi du 27 février 2002, relative à la démocratie de proximité, a modifié en profondeur les méthodes de recensement. Depuis janvier 2004, le comptage traditionnel est remplacé par des enquêtes de recensement annuelles.

Les communes de moins de 10 000 habitants continuent d'être recensées exhaustivement, comme lors des précédents recensements mais une fois tous les 5 ans au lieu de tous les 8 ou 9 ans.

Les communes de 10 000 habitants ou plus font désormais l'objet d'une enquête annuelle auprès d'un échantillon de 8 % de la population, dispersé sur l'ensemble de leur territoire. Au bout de 5 ans, tout le territoire de ces communes est pris en compte et les résultats du recensement sont calculés à partir de l'échantillon de 40 % de leur population ainsi constitué.

A la fin de l'année 2008, à l'issue des cinq premières enquêtes de recensement, l'Insee publie, pour la première fois selon la nouvelle méthode, la population légale de chaque commune, puis à partir de 2009, les résultats statistiques complets sur les habitants et leurs logements.



Le recensement de nos habitants se déroulera du **16 janvier à fin février 2014** qui permettra de connaître la population légale de notre commune ainsi que d'établir par les services de l'INSEE l'ensemble des statistiques nécessaires à cette administration nationale.

## LE NOUVEAU PERMIS DE CONDUIRE DEPUIS LE 19 JANVIER 2013

Depuis le 19 janvier 2013, tous les pays membres de l'Union Européenne mentionne les mêmes catégories de droits à conduire.

**Le futur permis de conduire**

**Nouveau format « carte bancaire »**

**PUCE ÉLECTRONIQUE :**  
Empreintes digitales  
Signature électronique

Reconstitution hypothétique

**UNION EUROPÉENNE**

**F**

**PERMIS DE CONDUIRE**

Nom **DUMOULIN**  
Prénom **ARNOLD**  
Date de naissance **8 12 1995**  
Domicile **3, RUE DES ANNESSES  
PARIS 15**

À partir du **16 septembre 2013**  
À renouveler **tous les 15 ans**

Délivré par  
à **Paris**  
le **9/2**  
N° **3365847**

**LE CONDUCTEUR**

- Règle les amendes routières par internet
- Se connecte sur le site du ministère de l'Intérieur pour consulter son solde de points

**LA POLICE**

- S'assure que le permis n'est pas faux
- Accède à l'historique du conducteur (paiement des PV, y compris dans d'autres pays de l'UE)

Le nouveau format des permis de conduire n'entrera finalement pas en service en France en janvier mais en septembre 2013. Une décision du ministère en raison de difficultés informatiques. L'évolution des catégories de permis, elle, entrera bien en vigueur dès le 19 janvier.

La libre circulation en est améliorée pour tous les usagers, en particulier pour les professionnels de la route.

Les nouvelles catégories européennes de droits à conduire figureront dorénavant sur le permis rose.

Inutile d'aller en Préfecture pour les permis en cours, ceux-ci restent valables jusqu'en 2033.

## ARRÊTE PREFECTORAL PORTANT REGLEMENTATION DU FEU EN FORÊT ET DE L'INCINERATION DE VEGETAUX

L'usage du feu en forêt et ce jusqu'à une distance de 200 mètres des bois ainsi que l'incinération de végétaux sur pied sont réglementés par un arrêté préfectoral en date du 27 février 1997. Cet arrêté d'application immédiate est disponible sur le site Internet de la Préfecture [www.alsace.sit.gouv.fr](http://www.alsace.sit.gouv.fr)



Ces dispositions s'appliquent du 15 mars au 15 octobre et précisent qu'il est interdit :

- A toute personne d'allumer du feu à l'intérieur et jusqu'à une distance de 200 mètres des bois, forêts, plantations et reboisements
- De fumer en forêt ainsi que sur les voies publiques ou privées traversant les forêts
- D'incinérer des végétaux sur pied

Des adaptations sont possibles pour les propriétaires des terrains. Pour tout renseignement s'adresser à la Mairie

Il est également rappelé qu'il y a interdiction de faire du feu pour brûler les ordures ménagères, les déchets de taille ou du gazon en agglomération en application des dispositions du règlement sanitaire départemental et par bon sens pour éviter toute pollution par fumée ou d'incommoder les voisins.



## DON DU SANG



La prochaine collecte de sang aura lieu

**Le mardi 16 juillet 2013  
de 18 h 30 à 20 h 30 au Hall des Sports.**

**Venez nombreux.**

Le Don du Sang est un geste vital et nécessaire. C'est un véritable engagement qui vient du cœur et qui sauve des vies. Il s'agit en effet de soigner des malades et des accidentés. Pour tous ceux qui en ont besoin chaque jour, rien ne peut remplacer le sang



La circulation des véhicules est coupée Rue de Saverne.

Le Hall des Sports est accessible à pieds en longeant le chantier ou par le quartier de Presbytère en utilisant le sentier prolongeant la Rue du Père Eugène HUGEL

## SORTIE NOCTURNE

Le **vendredi 30 août 2013 à 19h00**, promenade nocturne du site classé du Jesselsberg, départ devant l'église Saint Maurice.



Découvrez le Jesselsberg, toute une richesse de paysage, de faune et de flore à votre portée et une vision d'un panorama nocturne des communes voisines et du vignoble.

Le retour est prévu vers 22h00 après un verre de l'amitié à la fontaine de Holtzbrunnen.

Pour de plus amples renseignements s'adresser à :

**Mairie de Soultz-les-Bains : 03 88 38 10 24**

## LE RELAIS D'ASSISTANTES MATERNELLES

Le relais d'Assistantes Maternelles de la Communauté de Communes de la Région Molsheim-Mutzig « le Petit Nid » peut aussi vous aider dans les recherches d'une assistante maternelle.

« Le Petit Nid » est un lieu d'information, d'écoute, d'échange et d'accompagnement à l'attention des parents, mais aussi des assistantes maternelles.



Coordonnées du relais d'Assistantes Maternelles :

Adresse : 2, route Ecospace - 67120 MOLSHEIM

Téléphone : 03.88.49.55.95 – Courriel : ram@cc-molsheim-mutzig.fr

## MERCI A TOUS LES BENEVOLES

Merci à tous les soultzois et leurs amis qui ont participé pour procéder au nettoyage des chaussées (Rue du Fort, rue Saint Maurice, Rue de Strasbourg, rue de Molsheim, rue de la Paix, rue de la Mossig....) ainsi que chez les particuliers, le dimanche 9 juin à partir de 8 heures à coup de pelles, balais et de rinçage des chaussés.

Merci!  
Merci!  
Merci!  
Merci!

Vers 13 heures, le nettoyage était terminé sur la majeure partie du cheminement de la coulée d'eau boueuse.

Le travail a été complété dans la semaine par l'équipe des ouvriers communaux de Christian FARNER.

Merci pour votre solidarité. Merci pour votre temps consacré à nos concitoyens et à notre village

Merci au nom de tous les villageois pour avoir aidé la commune à retrouver son visage d'origine.

Ce n'est qu'ensemble, en pareille circonstance, que l'on est le plus fort et le plus efficace pour faire front à ce genre de catastrophe.

La solidarité ce n'est pas que des mots, c'est aussi s'investir, se mouiller la chemise et être disponible l'un pour l'autre en cas de coup dur.

## TOUR-VELO DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNE DE LA REGION DE MOLSHEIM-MUTZIG

*A noter dans vos agendas !*

La 11ème édition du Vélo-Tour de la Communauté de Communes aura lieu le **Dimanche 22 septembre 2013 à partir de 8 heures 30.**



## AMENAGEMENT DE LA RUE DE STRASBOURG



**SNC • LAVALIN**

La Commune de Soultz-les-Bains a confié l'étude d'aménagement de la rue de Strasbourg à la société SNC LAVALIN.

Les objectifs principaux du Maître d'Ouvrage sont les suivants :

- Réduire les nuisances des coulées d'eaux boueuses
- Assurer la continuité et la sécurité des différents usagers de la rue
- Requalifier la voie par des aménagements visant une circulation apaisée
- Valoriser le paysage à l'entrée du village et aux abords du pont sur la Mossig

La pré-étude est aujourd'hui achevée et il s'agit de rencontrer les riverains pour discuter des modalités pratiques de mise en œuvre, des souhaits et volontés des habitants et propriétaires de la rue de Strasbourg.

**La réunion est prévue le mercredi 25 septembre 2013 à 20 heures en Salle du Conseil Municipal, Mairie.**

## JOURNEE EUROPEENNE DU PATRIMOINE

Rendez-vous à tous le **15 septembre 2013** pour la Journée Européenne du Patrimoine qui aura pour thème :

### « 1913 – 2013 : Cent ans de protection ».

L'ensemble des bâtiments et espaces communaux seront ouverts au public pour découvrir notre patrimoine communal à savoir :

#### Nos bâtiments

- La Mairie
- L'ancien réservoir d'eau potable
- Le Hall des Sports
- L'Eglise Saint Maurice
- L'Ecole des Pins
- Les ateliers municipaux
- La Bibliothèque

#### Nos espaces naturels

- La zone naturelle du Jesselsberg
- Le sentier des casemates
- Le sentier des croix

Une animation est programmée par site. Une tombola gratuite est organisée pour les adultes et pour les enfants (moins de 16 ans) sous la forme d'un carnet-jeu à compléter.

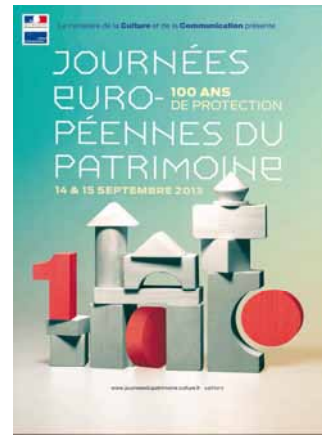
## LE GAZ A SOULTZ-LES-BAINS

Ça-y-est. Le village de Soultz-les-Bains est desservi par le gaz de ville depuis début juillet. La société SPIE EST a posé les coffrets de distribution et le tuyau gaz a été mis sous pression par les techniciens de GAZ DE BARR.

La rue de Molsheim est desservie par cette nouvelle énergie et le gaz de ville arrive pour le moment jusqu'au droit de l'ancienne boulangerie.

C'est en 1996 que le Conseil Municipal, désireux de faire bénéficier la Commune de Soultz-les-Bains d'un service public de distribution de gaz, a demandé en date du 21 janvier de procéder à une étude visant à desservir notre village par le GAZ DE BARR. : Un souhait et une volonté forts et aujourd'hui une réalité sur le terrain.

Dans les prochains mois, le réseau gaz va se déployer dans les autres rues de la commune en commençant prioritairement, après la traverse d'agglomération, par le quartier de l'Eglise et du presbytère.



## LA JOURNEE DES ASSOCIATIONS

Jeunes et moins jeunes, volontaires ou simples curieux, la Commune de Soultz-les-Bains et les associations vous proposent de vous retrouver au Hall des Sports le

**Dimanche 8 septembre 2013**

pour découvrir nos associations et leurs activités.

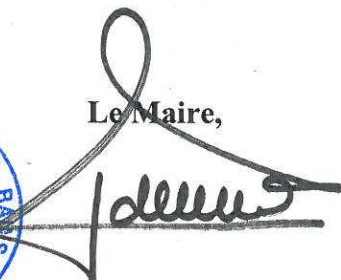
Chaque association proposera ses activités sous la forme d'un stand d'accueil de 9h30 à 12h00 et de 14h00 à 16 h00.


L'après-midi sera plus particulièrement consacré à la mise en pratique des objectifs de l'association.

Un dialogue et une discussion sera organisé entre les jeunes, la municipalité et les responsables des associations pour entendre les souhaits et les objectifs de chacun le dimanche matin de 10h30 à 12h00.

Ce temps d'échange sera poursuivi autour du verre de l'amitié.

Le programme complet et détaillé dans le Bic d'août 2013.

Le Maire,  
  
Guy SCHMITT



The seal is circular with a blue border. The text 'MAIRIE DE SOULTZ-LES-BAINS' is written around the top inner edge, and '(Bas-Rhin)' is at the bottom. In the center, there is a depiction of a church tower and a landscape.

### **HORAIRES D'OUVERTURE DE LA MAIRIE**

#### **Permanence du Secrétariat**

*Lundi à vendredi : de 9 h 00 à 12 h 00*

*Mercredi : de 14 h 00 à 17 h 00*

#### **Permanence du Maire et des Adjointes**

*Mardi de 19 h 30 à 20 h 30*

*Vendredi sur rendez-vous*



## **LES BENNES DE COLLECTE**

Pour les verres :  
**Chemin du moulin et à Biblenheim**

## **COLLECTE des PAPIERS ET DES PLASTIQUES**

- Lundi 26 août 2013
- Lundi 23 septembre 2013
- Lundi 28 octobre 2013
- Lundi 25 novembre 2013
- Lundi 16 décembre 2013

dès 4 heures du matin. Des sacs pour la collecte sont disponibles en Mairie.

## **OBJETS ENCOMBRANTS**

Pour une collecte à domicile et gratuite de vos objets réemployables, appelez **EMMAÛS** au 0800 600 215 (N° vert gratuit depuis un poste fixe), sinon veuillez contacter le **Select'om** au 03.88.47.92.20.

## **DONS DU SANG (18 h 30 à 20 h 30)**

- Mardi 16 juillet 2013
- Mardi 8 octobre 2013

## **SITE INTERNET**

Consultez le site Internet de Soultz-les-Bains :  
[www.soultz-les-bains.fr](http://www.soultz-les-bains.fr)

Ecrivez-nous : [mairie@soultz-les-bains.fr](mailto:mairie@soultz-les-bains.fr)

## **PERMIS DE CONSTRUIRE ET DECLARATIONS PREALABLES**

(A : Accord – R : Refus – T : Accord Tacite)

<b>Demandeur</b>	<b>Objet</b>	<b>Décision</b>
<b>M. Philippe TRAPPLER</b>	Ravalement de la façade du Restaurant du Bad 38, rue de Molsheim	A : 06/05/2013
<b>M. Pierre EBERLING</b>	Pose de vélux 1, rue de Strasbourg	A : 16/05/2013
<b>M. et Mme Jean-Claude DINTEN</b>	Réalisation d'une piscine 4, rue des Prés	A : 27/05/2013
<b>MAPS IMMOBILIER</b>	Modification du Permis d'Aménager du lotissement « Marker II »	A : 27/05/2013
<b>M. Emmanuel BEUTEL</b>	Modification de Permis de Construire 8, rue Neuve	A : 04/06/2013
<b>Mme Christine HOMO</b>	Démolition d'un ancien local technique et construction d'un nouveau local 4, rue Neuve	A : 05/06/2013
<b>M. Pascal HENNINGER</b>	Réalisation d'un abri de jardin 11, rue de Molsheim	A : 13/06/2013
<b>M. Fabien SCHMITT</b>	Modification de façades et création de stationnement extérieur 12, rue de Biblenheim	R : 17/06/2013
<b>M. Laurent SCHOCH</b>	Crépissage et ravalement de façade 6, rue de l'Eglise	A : 25/06/2013
<b>BDS PARTICIPATION</b>	Division de terrain Rue des Jardins	A : 25/06/2013

## **QUELQUES DATES A RETENIR :**

- Samedi 13 juillet 2013 à 20h30  
Commémoration de la Fête Nationale  
Parvis de l'Eglise
- Samedi 13 juillet 2013  
Bal du 14 juillet  
Au Hall des Sports
- Lundi 15 juillet 2013  
Démarrage de la phase N° 4  
Aménagement de la rue de Saverne – route barrée
- Mardi 16 juillet 2013 à partir de 18h30  
Don du Sang  
Au Hall des Sports
- Vendredi 30 août 2013 à 19h00  
Sortie nocturne du Jesselsberg  
Rendez-vous devant l'Eglise
- Dimanche 22 septembre 2013 à partir de 8h30  
Tour vélo de la Communauté des Communes